cini ne dit pas autre chose. La partie du Koran qui concerne la loi , règle tout ce qui a-trait à la politique et à l'état social. La partie qui embrasse la religion est com-plétement distincte et ne s'immisce en rien dans les choses du temporel.

cans les choies du temporel.

La Lettre qui traite de l'organisation de la société religieuse en Turquie est moins bien que celle qui précède, à la juger du moins par ce qui yest dit des Oulémas. Là, nous trouvons encore des creurs générales. On a dit bien souvent que corps avait la plu grande missance des creurs générales. On a dit bien souvent que corps avait la plu grande missance des creurs générales. On a dit bien souvent que corps avait la plu grande missance des corps avait la plu grande missance des corps avait la plu grande missance de corps avait la plus grande de c nous trouvons encore des efreurs genera-les. On adi bien souvent que cec corps avait la plus grande puissance et les plus gran-des richesses de l'état, et qu' in en faissit usa-ge, dans son indépendance, que pour entra-ver, sione empheher, la marche du progrés, et presque toujours on a cru les Oulemas re-vêtus des fonctions sacretodales. M. Ubicini lai-même n'a pas su se garantir de cette opinion; cependant s'il dit, page 57, que la réforme menace le domaine de St-Pierre de l'islam, c'est-à-dire la puissance déricale des Oulemas, il a reconun précédemment, page \$2, qu'u' n'y a pas de steerdoes dans Uslam. Le et la vérice et il n'y apa sine long-temps qu'iciméme nous l'avons prouvè. Les Oulé-mas ne sonit que les interprêtes de la loi ci-vile. l'interprétation de la loi retigieuse est -dans les livres que chacun est libre de con-sulter. Nous ne pouvons misux rendre ou-sulter. Sus sus pouvons misux rendre ou-sulter. Nous ne pouvons misux rendre oudans les livres que chacun est libre de con-ulter. Nost ne pouvots mieut rendre no-tre pensée qu'en disant que le corps des Oulémas est en Turquie ce que les parle-mess étainet ne l'autorité souveraine, que la nomination de chaque naumbre se fait par décret et diplôme du Sultan. Répétons donc que les Oulémas ne sont pas plus prêtres, que les mams ne sont Oulémas qu'ils ne se sont rien arrogé en debors des régle-mens de fondation, et qu'étant payés par le trésor. Ils n'ont un accumilences masses de mens de fondation, et qu'étant payés par le trèsor, ils n'ont pu accumulerces masses de richesses dont on parie tant et qu'on n'a jamais vues. La puissance impériale n'est genée ni par les Oulémas, ni par aucon autre corps de l'état; ce qu'elle veut, se fait, et la réforme, en se complétant tous les jours, ne change rien à l'autorité morale et sociale du corps des Oulémas, par la raison qu'elle n'a rien à y changer. Ce sujet est susceptible de plus longs dévoloppemens, mais le disfaut d'espace nous oblige à les restriendre à ce que nous venons pemens, mais le dáfaut d'espace nous obli-ge à les restreindre à ce que nous venons de dire. Nous aurons sans doute d'autres occasions de les reprendre, et alors nous signalerons les erreurs générales que nous négligerons aujourd'hui et qui sont accrédi-tèes dans l'esprit de tant de gens que nous croyons néanmoins de bonne foi.

croyons néanmoins de bonne foi.

Il nous reste à examiner bien d'autres
parties du livre de M. Ubicini, car nous
n'avons encoro rien dit des Lettres sur le
pouvoir politique, sur la loi civile et criminelle, sur l'administration de la justice, sur
Jinstruction publique, les bibliothèques, les J'instruction publique, les bibliothèques, les finances, l'agriculture, l'indostrie, le con-inances, l'agriculture, l'indostrie, le con-merce, l'armée, la marine et la société civi-le. Mais nous l'avons déjà dit, la place nous tanque, et ce que nous avons de mieux à foirc, c'éstel e renvoyer nos lecteurs au livre. Ils y trouveront des renoseignemens pécieux et et peu conuns sur toutes ces impratuntes matières, et comme M. Ubicini se est tres bien de ca planne ils les licones est pois. matueres, et comme M. Ubiem se sert tres bien de sa plume, ils les liront avec plai-sir. Nous le répétons : les Lettres sur la Tarquie sout un livre intéressant et instruc-tif, le plus propre sans doute à faire con-naitre la Turquie, chose si essentielle à tous ceux qui d'intéressent aux destinées de tous cent qué inneressent aux nestinces de «Porient en général et de l'Empire Ottoman en particulier. Les bommes de la politique, du commerce, de l'industrie, tous y ap-prendront heaucoup, et les livres dont on peut parler ainsi sont toujours à re-chercher et dignes des encouragemens de

l'État. Nous nous sommes trop étendus en reas. Nous nous sommes trop étondus en commençant; aussi sommes-nous contraints de nous restreindre en finissant. Au surplus et à dire vrai,nous n'en sommes pas fachés. Les lecteurs du livre auront l'agréable sur-Les lecteurs du livre auront l'agréable sur-prise des sujets que uous n'avons fait qu'in-diquer, et ils auront plus de plaisir à lire le texte que l'analyse, car une analyse est lou-jours par elle-natme trop séche et consé-quemment pen amusante. En attendant que M. Ubicini fasse paraître son second volume qui sera l'étude complète des dif-férentes populations de l'Empire, dans le férentes populations de l'Empire, dans le férentes populations de l'Empire, dans le but de prouver que leur assimilation est possible, nous allons, pour terminer, citer quelques lignes du résumé du premier vo-lume, qui confirment la pensée de l'auteur et la nôtre, que nous ne cessons de développer dans ce journal, ain que, dans un bien gé-néral, elle pénetre dans tous les esprits , ce qui est, et nous nous en applaulissons, en très grande partie fait.

qui est, et nous nous et très grande partie fait.

« Bien que la plupart des réformes en Turquie paraissent empreintes, à des degrés divers, de l'esprit moderne de l'Europe, il divers, de l'esprit moderne de l'Europe, il ne faudrait pas croire qu'elles fussent de pures importations étrangères, sans affinité avec l'esprit national; au contraire, il n'en avec l'esprit national ; au contraire, il n'en est pas une soule qui ne soil temprusée au fond même de l'islamisme et qui ne puisse se justifier soit par le Koran, soit par la tradition. Toutes émanent de l'initiative du gouvernement, car en Turquie le progres vient d'en Inut. Réchid pacha et les ministres actuels de la Porte ont attaché leur nom à la plupart d'entre elles. Le but de la Rôvier out de la Rôvier out de la Rôvier de les sets du de la Rôvie out de la Rôvier de les sets du de la Rôvier out de la Rôvier de les sets du de la Rôvier out de la Rôvier de les sets du de la Rôvier out de la Rôvier de les sets du de la Rôvier de les sets de la Rôvier de les sets de la Rôvier de les sets de la Rôvier d a été atteint en partie. Nous sommes me a été atteint en partie. Nous sommes donc en mesure, désormais, de répondre à la question que nous nous adressions au début de ces Lettres; Y a-t-il une Turquie? — Oui, il y a une Turquie; c'est-à-dire il y a en Turquie 21 millions d'Osmanlis bray a en turquie 21 milions d Osmaniis bra-ves, intelligens, honnées surtout, que leur croyance, leurs mœurs, leur respect pour la loi disposent merveilleusement au progrès. » A cette conclusion, nous n'ajouterons pas un mot; elle est exacte, elle est vraie, et elle

un mot; elle est exacte, elle est vraie, et elle répond très bien à ceux qui, nou contents de se refuser à reconnaître la marche ascendante de la Turquie, allaient même jusqu'à lui dânier son droit au progres. Mais ces idées la ne sont plus, fort heurentement, de ce monde, et nous sommes d'avis de n'en plus parler : respect à ce qui est mort, ét que la poussière des erreurs lui soit légère!

Nous ne saurions mieux répondre aux ac-cusations d'intolérance dont la Turquie est parfois ennore l'objet de la part de plu-sieurs journaux d'Europe, quén publiant un des deraires firmans du Sultan, en fa-veur des sujets qui professent le culte chré-tien protestant:

Traduction du firman de S. M. I. le Sultan Ab-dul-Medjid, émis en fuveur de ses sujets pro-

dul. Medjid., ema en fuerar de ses sujets pro-cetatus.

A non Véer Mohammed pacha, ministre de la police dian san capitale; il Donarabba ministre police dian san capitale; il Donarabba ministre recteur des affaires de la communanté, qui gui-dant les intérêts publics avec une produces subli-me, affermassant l'édification de l'empire avec segons et conocidiant les colonness de as pra-pertité et de sa gloire, est l'objet de touts alor gedece du l'est l'aint. Poure Deu prolonger sa

crises du Très Hant. Paine Dieu prolonger as gioine !

Lorsque cet ordre sublime et auguste te parvisendra qu'il fasse avoir que :

Comme, jusqu'à present, ceux de mes sujets chretiers qui out mobrase la foi protestante out souffert des reautous et les difficultes parte sous part et specifie, et parce que les Pariace et et les primats de l'ancienne crovance qu'ils not abandonne ne pouvarient intarcellement administrar leurs affaires;

Et comme a cause de leur croyance, les sujets d'pit mentionnes formgut uns communaute sépardoje mentionnes formgut uns communaute sépardonnes de la comme a cause de leur croyance, les sujets d'pit mentionnes formgut uns communaute sépardonnes de la comme a cause de leur croyance, les sujets d'pit mentionnes formgut uns communaute sépardonnes de la comme a cause de leur croyance, les sujets d'pit mentionnes formgut uns communaute sépardonnes de la comme de la comm

e, ma volonté impériale et compditisante est que, ir tous les moyens, il soît adopté des mesa-spour facilitre l'administration de leurs faliares sorte qu'ils paissent vivre tranquilles, en pais en sécurité. Ta vondras donc bien permettre qu'une resonne respectable et digne de confiance, qui ra confirmée daus son paste, choisis par eux, parmi eux, soit attachée au département de dipartieux de dipartement de dipartieux de dipartement de dipartieux soit attachée au département de dipartieux soit attachée au département de

et parmi est, soit attachee au departement or la police.

Le dévoir de cet agent sera de tenir le reglêtte des membres de la communauté, qui sera
garde à la police. Il y fera inscrire tostes les naissances et tons les décès de la communauté. Les
passports, permis de mariège et les transactions
spéculate de la communauté qui doivent être remis à la Sublime Porte ou à tont autre départément dervoit être délivés avec le secus de sou
ment dervoit être délivés avec le secus de sou

mis il a Sablime Porte no al tout autre d'apartement devrout tire delivrés avec le caeu de son
agent.

Pour l'exécution de ma volonir, mon présent
mandat impérial et mes ordres augustes not et
spécialment demonés et délivrés de ma thanceil
mondat impérial et mes ordres augustes not et
spécialment demonés et délivrés de ma thanceil
De l'a, toi mon ministre aus-nommé, pour te
conformer aux explications domnés, tu exécuters à la lettre l'ordounance qui précéda excepté pour l'impôt personnel et la délivrance de
passeports qui nont nomis à des réglements spéciants, auxquès involurés bienn ae rim faire
de contraire. In ne paramettras pas qu'il soit
reas premisé neue son des pour comcarant passe qu'il soit rous premisé ma ser de l'emprés et les recontres tes
facilités et l'assistance dont ils auront besoin
dans toutes les affaires et toutes les matières
qu' con arrent l'eus cincières et leurs lieux de
recuion. Tin ne permettras point qu'incens aurities nois de l'emprés et leurs lieux de
recuion. Tin en permettras point qu'incens aurities nois de l'emprés et leurs l'entre de leurs
nor mot, d'aucme de leurs affaires et toutes le matières
not religieures ; at qu'inai ils poisent savire les
nomes de leurs affaires et toute perrent de leurs affaires et toute perpersonne de leurs affaires de toute perterne de leurs affaire des représentations
au leurs affaires de lour pour les mainsoint aurementent moistets aux exposits ou sur
leurs affaires à le part l'externise de
leur agent.

Lorque na présente volonte impériale acre
leurs agent.

our leurs statives à la S. Porce pas courses de leur agrais.

Lorsque ma présente volonté impériale sera parvenue à la connainause et à ton apprésions, un foras caregiètere cet édit auguste nint entre les mains des mylts assemationnée et veilléra à ce que son contenu soit toujours exécuté dans toute ou nérandue.

Mainteaunt sache cela et respecte mon uran us-

Le dernier bateau à vapeur de Trébi-

Le dernier bateau à vapeur de Trébisonde, arrivé, il y a quelques jouts, à Constantinople, nous a apporté de Perse des nouvelles fort importantes pour ce pays: Mirza Taghi Khan, premier ministre depuis Els 84. set tombé du pouvoir, et a été remplace à ce poste par son frére, Mirza Agha Khan, ministre de la guerre.

Le leudemain de la chûte de ce premier ministre, dissont les mêmes nouvelles, la ville de Téhéran, capitale de la Perse, a été livrée à une granule anarchie: force vols et assessinats y ont été commis: l'hôtel de Mirza Taghi Khan a été pilé et dévasté, et anns funtervention énergique de M. Dolgorouki, représentant de Russie, la vie de ce personnage aurait couru les plus grands dangers.

En relisant les deux lettres de M. l'adjudant-général Ferrier, sur la Perse, que nous avons publière dans le Journal de Constantinople des 19 septembre et 29 octobre derniers, nos abonnés pourront jurger de l'importance de ce changement, et voir ce que la Perse y gogner. Mirza Agha Khan vaut-il mieux que Mirza Taghi Khan? Cette question s'y frunter résolue.

On peut dire que le premier régnait et gouvernait, tat fil a vait pris d'influence sur le jeune Schah de Perse, Nasser Eddin, et l'on assure que ca tél funique causse de sa disgrâce: le Schah aurait ouvert les yeux, et se serait aperçu que sa puissance n'était que nominale. Le second arrete n'enteint que nominale. Le second arrete

sa disgrâce: le Schali aurait ouvert les yeux, et se serait aperçu que sa puissan-ce n'était que nominale. Le second aura-t-il une pareille influence? Ce n'est pas à

désirer pour le pays. Le roi de Perse est uestrer pour le pays. Le roi de Perse est rempli d'excellentes qualités, et s'il se mêle, plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, des af-faires de sou-royaume, ses sujets ne pour-ront que bien s'en trouver.

On écrit de Toulon en date du 22 novembre dernier

vembre dernier:

L'escade d'évolution a reçu ce matin l'ordre d'ette prété à appareille au premier jour. Le vasseu de l'étie prété à dy ant pas termine son parillon sur le Paller, les fregares à superir le Gomer et le State et l'avin de Caton, se trouvant détachés en ce moment au Miror avec le contre anirel Dabourdieu, sont remphace par les frégues de même force l'amodé et l'Ordonque et l'avin de Colon. Les quater vaineaux préts à partie suit de Bodon. Les quater vaineaux préts à partie sont le Faller, le Stynd L'Holon et la Jupice. Cette divasion peut être sous voiles dans quaranteL'a definition n'est pas connec officiellement, mais on suppose qu'elle va dans le Lerant.

Nous trouvons dans le Corrière Italiane du 25 la dépêche télégraphique suivante de Paris :

de Paris;

Paris, as novembre. — Dans la séance d'unijourd'hai de l'assemblée légalaire, la troisième
lecture de laloi mantispale: passe à une majorite
de a sa voit. La commission de responsibilité asnommère. Une combianism pleine de nignificanommère. Une combianism pleine de nignificate de la voit. Le le nome suivant
M.M. Michel, de Borger, Januer, Monet, Arago,
Dafauere, Combireré, Jude, Lasteyrie, Duferisos,
Laboudie, Praelle.

Laboule, Pradie. Le même journal contient une dépêche télégraphique de Berlin du 23 qui donne la nouvelle composition du ministère ha-novrien: M. Schele, président, M. Brut dis à la guerre, M. Baimester au culte, M. Win-dhert à la justice et M. Bonnies à l'inté-rieur. L'assemblée des états est convoquée pour le 2 décembre.

Nous recevons à l'instant les journaux et les nouvelles d'Europe apportés aujour-d hui par le Courrier de Vienne qui au-rait dù arriver vendredi et qu'a retardé le mauvais temps. Le bateau français est luisolutions seront considérées comme des même en retard. Aussi n'avons-nous que le temps d'extraire à la hâte des journaux, dont les plus nouveaux vont jusqu'au ler, et de résumer les nouvelles suivantes que nous donnerons in extenso dans notre pro-

nous donnerons in extenso dans notre pro-chain numéro.

Les partis parlementaires hostiles au président Louis-Napoléon n'ont pas désar-mé; ils s'occupent de reformer leurs ha-tail'ons, et de choisir leur terrain de com-bat. Ils viencent d'adopter, comme premier-moyen d'attaque, la mise en déshération du projet de loi sur la responsabilité du prési-dent, des ministres et des fonctionnaires. On a voulu, à tort, engager le conseil d'é-tat dans une attitude hostile à cette occasion; tat dans une attitude hostile à cette occasion; on a présenté se rédaction comme se rat-taclant aux dermières circonstances de con-flit entre les pouvoirs; le projet, en ce qui touche le président et les cas nú il enrour-rait la responsabilité, a été discuté depuis longtemps, avant même que la prorogation fut expirée. C'est l'esprit de parti qui veut donner son caractère à cette loi générale, et s'en servir pour ses vengeances du mo-ment.

ment.
Par réaction contre le vote qui a donné
408 voix au président, l'assemblée paratt
vouloir prendre une certaine situation au
moins d'indépendance, si ce n'est plus. Les moins a insepenance, si ce n'est pius. Les bureaux se sont donc occupés de la loi de responsabilité; après la discussion, la nomi-nation des commissaires a porté sur des noms qui tous, à l'exception d'un seul ap-partiennent aux fractions de l'assemblée

hostiles au président , légitimistes . montagnards, republicains, orléanistes exclusifs, (Voir les noms plus haut.)

M. Berryer a été nommé président de cette commission qui s'est déjà réunie plusieurs lois pour discuter les divers articles de la loi , écartant momentanément la question d'urgence qui avait été soulevée.

d'urgence qui avait été soulevel. Une correspondance du 24 affirme que les chés de la montagne sont disposée a va-cer la révision de la constitution dans le ca-où le président se déciderait à faire quel-ques concessions à leur pirti, mais que jus-qu'ici les négociations à ce sujet n'ont fait

qu'ici les negociations à ce sujet in out iais aucun progrès.

L'ancienne majorité, dit le correspondant du Globe, redoute heaucoup l'intention du président de faire proposer l'abolition de l'octroi , démarche qui le rendrait frès po-

l'octroi, démarche qui le rendrait très po-polaire. Parmi tottes les Lases, qui existent en France, celle-là est la plus versoire; elle exige totte une armée d'employés. Le Moniteur du 2º public deux décrets presidentiels qui nomment: le premier, M. Casabianca, ministre des finances; le se-cond, M. Lefelvre-Duruflé, ministre du commerce, en remplacement de M. Casahinnen

La distribution des médailles obtenues par La distribution des médailles, obtenues par les industriels français à l'exposition uni-verselle de Londres, a eu lieu le 25. La Président de la République a décerné les récompenses aux exposans et a prononci-un discours dans lequel il a combattu-les utopies des démagogues et des monarchis-tes stationnaires. Ce discours a produit une assex vive sensation dans Peris.

une assez vive sensation dans Peris. Le roi de Prusse est parti le 27 pour Ha-novre, dans le but d'assister aux funérai-les du roi Ernest. La session des Chambres a été ouverte par M. le baron de Manteuffel, président du

conseil. Le discours royal, prononcé par ce minis-

Le discours royal, prononce par ce minis-tre, ne contient pas un mot sur la politique extérieure. Il annonce que les anciens Etats provinciaux seront convoqués, mais qu'ils n'au-ront qu'un caractere intérimaire: leurs ré-

propositions faites au gouvernement. est présentée comme une nécessité impé

rieuse.

La situation financière est satisfaisante ; le gouvernement espère que le traité du 7 septembre, couclu avec le Hanoyre, rere. vea son execution.

Le commerce ne sera soumis à aucune loi restrictive, eu égard à la cherté des den-

Le roi, en terminant, exprime la confian ce la plus entière dans le patriotisme des Chambres.

De nombreuses arrestations politiques ont été effectuées à Florence, Pescia , Pis tija et Arezzo.

On apprend de Montévidéo que la guer-On appresid de Montévidéo que la guer-re est terminée et qu'Orbs é sex retire dans sa maison de campague de Kinta, voyant sa cause désepérée. Les troupes argenti-nes se sont jointes à celle d'Urquiza, et les Orientaux au général Garzon. On pré-sumait qu'un gouverneuent provisoire allait être formé.

Le Corrière Italiano tdu 1er contient la dépêche télégraphique suivante :

Pants, 29 novembre L'assemblée législative dis-ute la loi communale. L'amendement pour le docute la foi communale. L'amendement pour le do-micile d'un an est réjetée par 336 voix contre 320. Le commission pour la loi de responsabilité déclare par 7 voix contre 6 que toute provoca-tion du président a violer l'article 45 de la cons-titution forme un délit.

itérament sons le relours et la fourrare, ce qu'il y a sa monie de plus doux et de plus sympaun monie de plus doux et de plus sympademi accrospie dans un roin de sa moiéque
voitter, le stras serres au desons de sa poirrine, les épaules légèrement remouties comms
pour défende le obéd du constet de l'uir, dans
la position d'une chatte qui ne demande pus
miera que de faire groa-dos, on devinait
que le corpa de la jeune marquise devait stre
tout moire de cette chalter si agrétable à la praumouvement pour dégager sa main et la samouvement pour dégager sa main et la samouvement pour des sons de suche, cer il portait encore le droit en charge, l'en empéchant
d'un geste plein de doucuer, alla l'aul chercher
sons les ctoffes.

La voiture partit au même instant.

call ancore le droit en entraje, en empechani del principa.

Al principa de douceur, alla lala chercherdo de principa.

La voliure partit au même instant.

Le jouns homme ne songesit même pas à se fère expliquer cette altustion qui pourtant autratipam extreodinaire à quelqui un de moins procuppe. Il ne commissait, en affet, que le evoce me les connissait de propiu la eville. Mais notre ammercut avait bien autre chone à pennec. Ce d'était que Ludies careses; long baisers réfuses à monté, protestations, serments, promesse, et e. et e. était de l'information de la comparis de la comme de la comparis de la manifer dont l'itais parsenne à vois retrouver. Uneut me costre disparition, su tournant du grand escalier du theire, l'avais au le temps de donner l'ordre à un homme tout dévoné, de ne pas vour perde

de vue qu'il ne connût votre nom et votre adresse. Vous voyes que j'avais prévu le cas où vons ne viendries pas au rendez-vous, soit par oubli, soit par indifference ou tout autre moit. N'allier pas rendere pour indifference ou tout autre moit. N'allier pas rendere pour autre de vous rendez de l'autre par rendere vous mois j'ensoit grées à moi ris-piration a laquelle je usis redevable de parler aujourd'hui. Cet honnes vous suivit, ans diter re-marquie, de l'Opira ches le restaurateur, de la su bois de Boulogue à votre loggeners. Une heure agrès je comansais, asia toutefuis en avoir la ded. Je sortis immediatement seule, à piel, et un rendis chex vous. Vous dire mos inquietted darant le trajet, c'est immediatement seule, à piel, et un rendis chex vous. Vous dire mos inquietted darant le trajet, c'est immediatement seule, à piel, et un availant. On ul avait dit que vous rêtre libesé a mailant. On ul avait dit que vous rêtre libesé a mailant. On ul avait dit que vous rêtre libesé a mailant. On ul avait dit que vous rêtre libesé a mailant. On ul avait dit que vous rêtre libesé a pur sous voir, voir, vous repoirs et le médein avait recommande le calms le plus complet. La deuxime foi, plus henrous, vous le saver, je pus approcher de votre lit, entendee votre vous me rassert, viel vou desant year briller d'amour. «

larmes.

Georges la remercia par une douce étreinte.

Elle reprit :

George la remercia par une doure circinie. Elle report :

- Voilà pour l'histoire de notre comaissance. Mais ai pais qui vons étes et e que vous avez fait, vous ne pouvez en dire autant de moi. le commence pare en que beaucon pla femme agigeratent à d'essin, dit-cile avez en soutres. Je sous drais ma si-da annet, pur concipuent, preque sous drais ma si-da annet, pur concipuent, preque vecu à peu près seule, retirée à la campyas au millieu de ma famille. On m'avril marries a 18 aux et la différence d'âge qui existait entre M. de M... ct moi, il aveit à sun de plus, en faisait plutot un ami qu'un époux, Je l'aimais comme un père, Je

n'ai jamais connu la mieu et ma mère m'a élevic-qu'es d'elle jumpà. Tège de 14 ma, èpoque à lu-quelle j'entait does un des couvents de Paris-pour n'es sortir qu'un mois avant mon mariage. Vous aves peut direc antenda parie de M. de S..., qu'i occupe un haut emploi dans le gouverne-ment, c'ett moi fere, il deserre aven mu-fant eparque a mà belle-sour- tesu l'estraces de leur première d'estaction. C'est, je crois, tout es qui reparde ma famille et moi. Batties interrompit un instant. Georges en profits pour lai baser tendrement la main. L'ac eper d'estation de l'active de l'estation de l'estation. L'ac eper d'estation de l'estation d

me tous les aumareus. Il se répandit en madegaux assa fin.
Les chevaux marchairent rapid-meuit. Bientôt ies hauteun de Saint-Gloud dispouvement derrièche. Les deux voyageux en tardérent pas à aper-cevioir leur créatre temporaire.
Ainsi que l'avait dei madame de M..., à un quat d'heure seviron de la mandetarre de Server, ser un petit coisea d'onimant tout le page par de granda achres cortes dont le têté, dépoullée en ce moment, dépassait la toitore. On y arriveit par une large allee totteuses, parcon-card dess toute es a longouer un jerdin ou plutôt granda plice d'exai, bottle de suite, éféculoir es face da perron. Deux pavillons en brique, dans le style du chêteu de Saint-Granda, réunis par le principal corps de logis à un seul étage, fog-

maient toute la parile habitable. A droite on vo yait l'écurie, servant aussi de reuise, construi en façon de châlet suisso. L'intérieur de la ma son était meubles avec tout le confortable possible mais sans luxe, à part toutefois la ékamb et le boudoir de madume de M., qui pouvaie, passer pour une merveille d'élégante et de ho

ble mis sans tags, a part toutefoil la chambre et is boulouf or mandme da la, qui pouzient pour un mercriel d'élégaire et de hou control de la commanda del la commanda de la commanda de

Certain matiu Georges remarqua sur la console

du boudoir un charmant camélia dans une magnifique porcelaine de Chine. Cette fluor qui vi
était pas la veille attire aon attention.

- Comment, divid à sa materiare, as un fait
pour te procurer ce camelia in uniteu de l'hiver?

- s'Jium besuccop retat fieur, espondis-elle,
et j'ai donné l'envire quo un me l'apportat de Paris. Ce camelia autoriu m'est cher, il est mé dans
na serre et c'est moi-même qui l'ai sievé; aunsi
samble-t-il survice le planes tien destinere et un
fleurir que lorsque mon ceur s'épanonit. Avant
noire rescourse : l'Opare, il évait treut et unoire
fleurir que lorsque mon ceur s'épanonit. Avant
noire rescourse : l'Opare, il évait treut et unoire
fleurir que lorsque mon ceur s'épanonit il est
dans toute as beauté.

- a Les fleurs sont comme les femmes, dit
Georges en sourisant, elles demandant des soins et
un amour assides; si tu veux me Jounes-celle-là
je te prometti de l'aimere de la soiguer.

- s'y conserva violatires, mai à one condiannier ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour, et paisse le tann me par ymbole
a notre ausour et l'autorier de la soiguer.

- « L'y conserve volunter, mai à one condia d'un et ausour et l'autorier de la soiguer.

- « L'y conserve volunter, mai à one condia que l'autorier de la soiguer.

- « L'y conserve volunter, mai à one condia d'un et l'autorier de la soiguer.

- « L'y conserve volunter, mai à one condi-

me aujourd'hui.

- « Quel enfactillage! répondit le jeune hom-me. Rien ne passe plus vite qu'une ficur et je vent une tradecse éternelle. Pourquoi ren-dre un arbuste si délicat l'arbitre de mon bon-

. Il y a près de deux ans qu'il est né, et mon nier m'a dit qu'il pouvait en vivre buit ou . Tu vois donc bien que mon engagement -- Il ya pris de drav ass qu'il est noi, et mon jardinier m'a dit qu'il porsir en virre buiton neuf. Tu vois donc bien que mon engagument peut drei long.
-- l'accepte la fleur et je prenda acta de le promesse, j'emporterai l'uns chez mos et l'undan mon ceur. On verez laquel des deux est le plas durable d'une fleur ou de l'amour d'une femme.

(La suite à un prochaîn numéro